

**ARRÊTÉ N° 544 du 23 MARS 2021**

**modifiant l'arrêté préfectoral n° 2814 du 29 décembre 2017 constatant la désignation et nommant les membres du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER)**

\*\*\*\*\*

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION**  
chevalier de la légion d'honneur  
officier de l'ordre national du mérite

- VU** l'article R4432-11 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté n° 2735 du 15 décembre 2017 portant composition du Conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2814 du 29 décembre 2017 modifié constatant les désignations et nommant les membres du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion ;
- VU** l'arrêté N° 238 du 11 février 2021 déclarant démissionnaire d'office du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER), M. GIGAN Jean Alain Dominique ;
- VU** le courrier de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles réceptionné le 04 mars 2021, désignant M. Alix MARDE en remplacement de M. GIGAN Jean Alain Dominique;

**Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

M. Alix MARDE est désigné pour pourvoir à la vacance du poste libéré par M. GIGAN Jean Alain Dominique au titre de la représentation du secteur agricole et agroalimentaire au sien du collège 1 du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion (CESER).

**ARTICLE 2 :**

Le mandat de ce nouveau membre prend effet à la date de publication du présent arrêté au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut être contesté par recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Saint-Denis sis 27, rue Félix Guyon à SAINT-DENIS (97400) dans les 2 mois suivant sa publication.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et notifié au président du Conseil régional de La Réunion et au président du Conseil économique social et environnemental régional de La Réunion.

Saint-Denis, le 23 MARS 2021

Le Préfet

Pour le Préfet  
le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

**Pascal GAUCI**